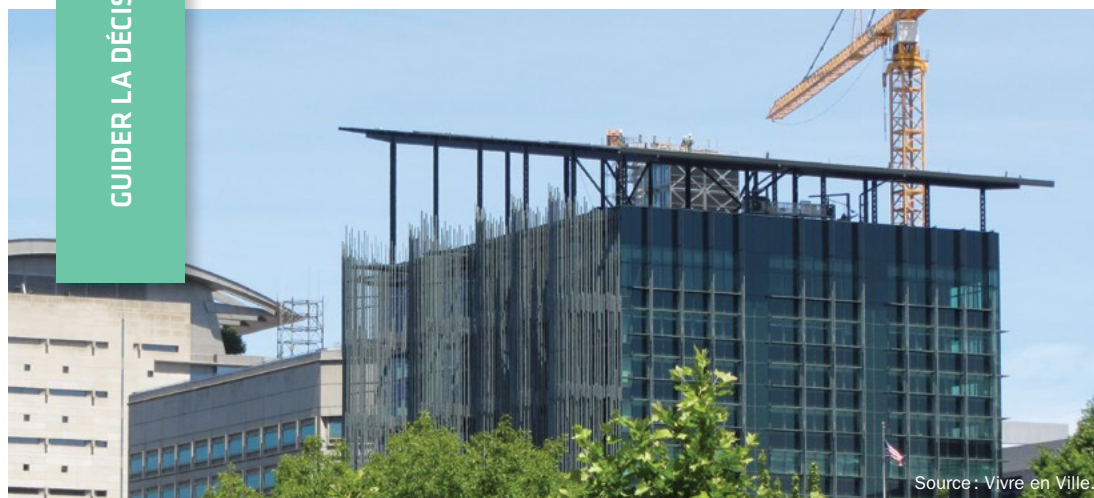




ÉVALUER L'INDICE D'ÉCORESPONSABILITÉ D'UN EMPLACEMENT



VIVRE EN VILLE



Source : Vivre en Ville.

Dans leur recherche de bureaux, les entreprises, et leurs prestataires de services retiennent un certain nombre de critères généraux tels que l'échéance, le coût ou la superficie, ainsi que des critères spécifiques relevant des besoins propres à chaque entreprise. En complément, l'outil d'aide à la décision présenté ici permet de tenir compte de la responsabilité sociale et territoriale liée à l'emplacement.

1

Étude de marché



Identification des besoins : échéances, budget, superficie, aménagement intérieur, accessibilité, importance de la localisation dans la stratégie de rétention des talents

2

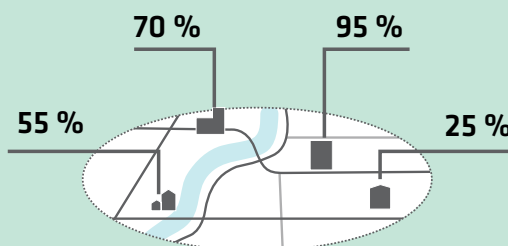
Courtage immobilier



Présélection de plusieurs emplacements potentiels. Attention, cet outil ne permet pas de comparer des emplacements situés dans des régions différentes

Indice d'écoresponsabilité

3



Calcul de l'indice de chaque emplacement potentiel et comparaison
Commencer l'évaluation en ligne: localisation-ecoresponsable.com

4

Décision



Choix de l'emplacement final, négociation et signature

5

Emménagement



Début de la vie de bureau dans un milieu écoresponsable

L'INDICE D'ÉCORESPONSABILITÉ

Comment se calcule l'indice ?

L'indice est calculé à partir de 20 critères basés sur les quatre principes de la localisation écoresponsable.

Chaque emplacement évalué obtient deux indices d'écoresponsabilité :

- ▶ un indice actuel pour prendre en compte des conditions actuelles de localisation ;
- ▶ un indice « d'ici 5 ans » pour prendre en compte l'évolution du secteur.

Comment interpréter le résultat ?

Les emplacements dont le résultat est de 60% ou plus sont considérés comme écoresponsables.

Trois niveaux d'écoresponsabilité permettent de comparer les lieux d'implantation : adéquat, remarquable ou exemplaire.

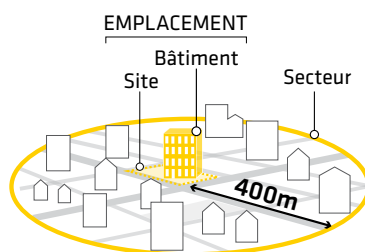
Communiquer sur sa démarche de localisation

Obtenir un score d'écoresponsabilité grâce à la plateforme en ligne est simple et gratuit.

La certification obtenue est un atout à faire valoir auprès des équipes, de la clientèle et des partenaires d'affaires : il démontre votre responsabilité environnementale et territoriale.



L'indice obtenu permet d'évaluer le caractère écoresponsable d'un emplacement à un moment donné et pour des activités de bureau seulement. Un emplacement dont l'indice est faible pourrait être parfaitement adapté pour d'autres activités.



Les critères peuvent concerner le bâtiment, son site ou son secteur, défini comme l'aire comprise dans un rayon de 400 mètres autour de l'emplacement.

Quatre principes d'une localisation écoresponsable



**UN LIEU QUI APPORTE
UNE PLUS-VALUE
À L'ENTREPRISE**



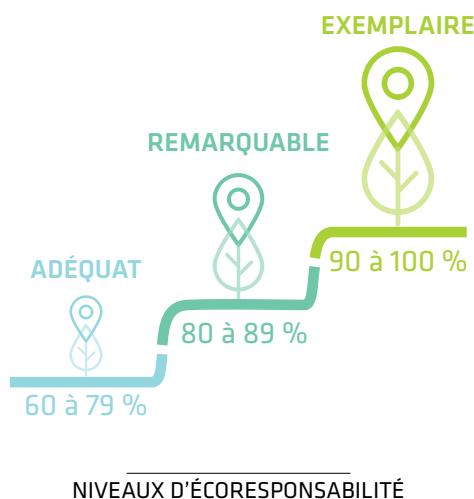
**UN DEUXIÈME
MILIEU DE VIE
POUR LES EMPLOYÉES
ET LES EMPLOYÉS**



**UN LIEU QUI MINIMISE
L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE
DES DÉPLACEMENTS
LIÉS AU TRAVAIL**



**UN CHOIX DE SITE
BÉNÉFIQUE POUR LE MILIEU
ET POUR LA COLLECTIVITÉ**



Critères

	Non	Oui
Compétitivité		
1 Les partenaires clés de l'entreprise sont situés à moins d'un kilomètre du site	0	5
2 Les principales destinations de déplacements professionnels sont accessibles en moins de 10 minutes en voiture ou à vélo, 15 minutes à pied ou 20 minutes en transport en commun	0	1
Image de marque		
3 L'identité et le prestige du secteur contribuent à l'image de marque de l'entreprise	0	3
4 La qualité de l'architecture et du design de la rue et du quartier contribue à l'image de marque de l'entreprise	0	1
Milieu de vie complet		
5 Dans le secteur cohabitent des habitations, des commerces et des services de proximité répondant aux besoins quotidiens d'une clientèle d'employées et employés de bureau	0	7
6 Le secteur comporte des espaces intérieurs et extérieurs permettant la détente ou les activités culturelles, physiques ou de loisir	0	3
Échelle humaine et animation		
7 Le nombre et la diversité de commerces et de services implantés en rez-de-chaussée favorisent la fréquentation du secteur	0	3
8 Proches de la rue et rapprochés les uns des autres, le bâtiment choisi et les bâtiments voisins favorisent l'animation de la rue	0	7
9 Les aires de stationnement du secteur sont peu visibles de la rue et l'offre de stationnement de surface est limitée	0	5
Au cœur du bassin de talents		
10 Le site est au cœur d'un important bassin de population	0	10
11 Le réseau de rues est bien connecté aux quartiers environnants et permet un déplacement efficace par tous les moyens de transport	0	3
Accessibilité par le transport en commun		
12 Le secteur est desservi par une ligne de transport en commun à haut niveau de service (p. ex., métro, tramway, bus aux 10 minutes) *	0	15
13 Les lignes de transport en commun du secteur desservent une grande partie du bassin d'emplois*	0	5
*En l'absence d'un réseau de transport en commun dans la région considérée, attribuez les points si l'emplacement évalué répond au critère 10.		
Mobilité durable		
14 Le secteur favorise la marche et le vélo	0	1
15 Les infrastructures et les installations du secteur facilitent l'adoption de moyens de transport autres que l'automobile (p. ex., autopartage, vélos en libre-service, supports à vélo)	0	1
Consolidation urbaine		
16 Le site est conforme au zonage et se situe dans un pôle que la Ville planifie de renforcer ou de requalifier	0	10
17 Le bâtiment est desservi par une rue ou par une route existante	0	7
18 Le bâtiment utilise des services déjà en place (eau, égout, électricité)	0	5
Contribution à la communauté		
19 L'installation des bureaux contribue à valoriser ou à revitaliser un quartier ancien, un quartier central ou une friche urbaine	0	5
20 L'installation des bureaux contribue à l'occupation d'un bâtiment existant	0	3
Indice d'écoresponsabilité ———○ TOTAL		%



ET ÇA MARCHE !

Indice d'écoresponsabilité : **95 %**



Source : Vivre en Ville.

CINETIC – Développement WEB
445, rue des Volontaires, Trois-Rivières

Indice d'écoresponsabilité : **97 %**



Source : Vivre en Ville.

BENEVA – Assurance et services financiers
625, rue Jacques-Parizeau, Québec

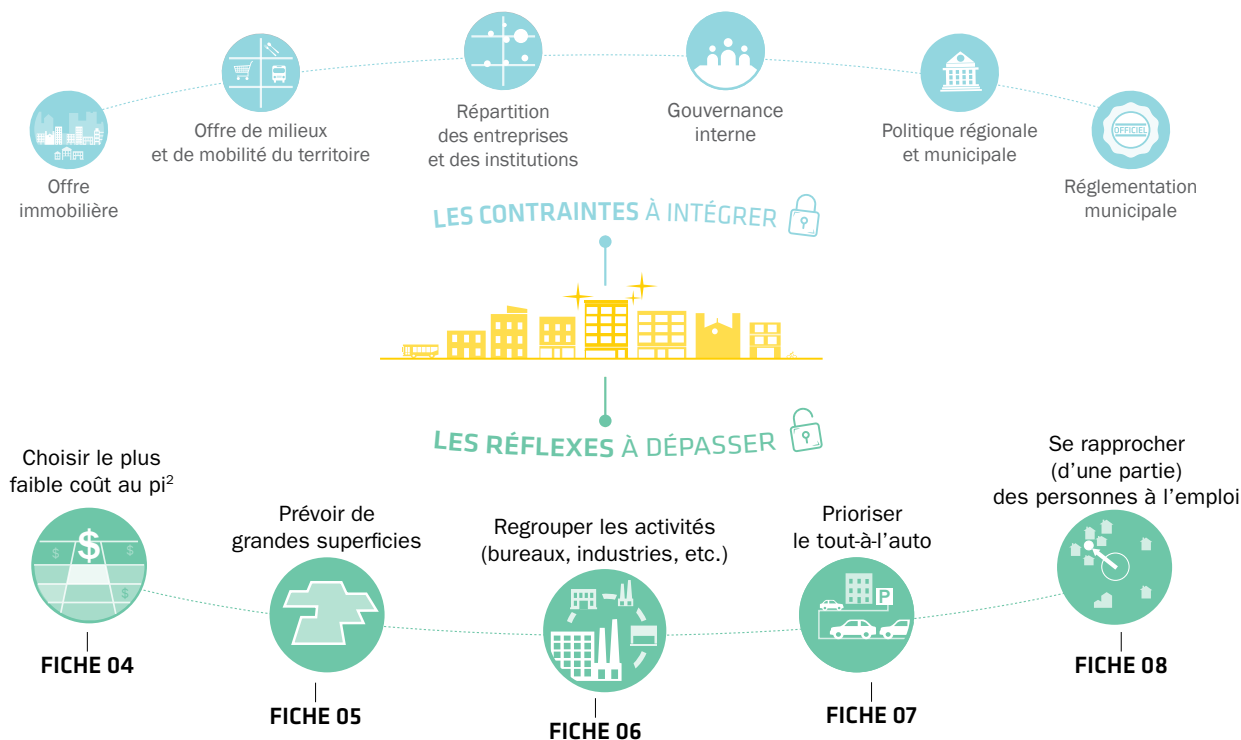
DÉPASSER LES OBSTACLES

Si aucun des emplacements évalués ne présente un indice d'écoresponsabilité satisfaisant, il est recommandé de revoir les critères de décision qui ont abouti à leur présélection et qui ont pu éloigner l'entreprise d'une localisation écoresponsable.

Parmi ces critères, il est en effet essentiel de distinguer ceux qui relèvent de contraintes internes ou externes, pour lesquelles

il n'y a pas ou peu de marge de manœuvre, de ceux qui relèvent de préférences ou de réflexes qu'il est possible de dépasser.

Les fiches 4 à 8 identifient ces principaux obstacles en proposant des stratégies alternatives et des exemples inspirants d'entreprises qui les ont surmontés.



Source : Vivre en Ville.



Autres fiches, références complètes et ressources :
localisation-ecoresponsable.com

info@vivreenville.org | www.vivreenville.org

